



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg
T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

—
Réf: Initiales de l'auteur
Courriel: dsas@fr.ch

Fribourg, le 2 février 2012

Ouverture d'un centre d'hébergement pour requérants d'asile à Wünnewil-Flamatt : FAQ

- 1. Pourquoi l'ouverture dans la commune de Wünnewil-Flamatt ?**
- 2. Qu'implique l'ouverture d'un tel centre pour notre commune ?**
- 3. Les enfants des requérants iront-ils à l'école à Wünnewil-Flamatt ?**
- 4. Les requérants peuvent-ils participer à la vie associative ?**
- 5. La commune peut-elle occuper les requérants à des tâches d'intérêt général ?**
- 6. Comment est gérée la santé des requérants ?**
- 7. La commune a-t-elle droit à des compensations financières ?**
- 8. Avec l'afflux de requérants, l'ouverture d'un seul centre ne suffira pas...**

1. Pourquoi l'ouverture dans la commune de Wünnewil-Flamatt?

En regardant la répartition des centres de requérants dans les divers districts, on constate que les districts du Lac, de la Veveyse et de la Singine n'ont pour l'instant pas de centre sur leur territoire. Or, le Conseil d'Etat avait, en 2002, décidé d'imposer à chaque district une répartition équitable du nombre de requérants, en fonction de la population dite légale. D'autres districts ont jusqu'ici fait des efforts et le canton a, ces derniers mois, privilégié les contacts avec les trois districts qui n'ont pas encore de centre sur leur territoire.

2. Qu'implique l'ouverture d'un tel centre pour notre commune ?

En fait, toute l'organisation est assumée par le canton et par ORS Service qui s'occupe de l'encadrement des personnes concernées. Aucune charge financière ne retombe sur la commune. Le canton prévoit la mise en œuvre de mesures de sensibilisation et de prévention contre le racisme et des bilans réguliers.

Il va sans dire que le canton collabore étroitement avec ORS et suit la situation pratiquement au jour le jour.

3. Les enfants des requérants iront-ils à l'école à Wünnewil-Flamatt?

Si des enfants en âge scolaire se trouvent dans ce centre, ils seront d'abord préscolarisés par ORS, et ne seront pas intégrés dans les classes de Wünnewil-Flamatt. Ensuite, dans un délai de 3-4 mois, ces familles seront logées dans des appartements ailleurs dans le canton.

4. Les requérants peuvent-ils participer à la vie associative ?

Rien ne s'oppose de notre point de vue à la participation de ces personnes à des associations quelconques, notamment les clubs sportifs. Il s'agit de mesures d'intégration qui ont déjà fait leurs preuves ailleurs, notamment à Sugiez, où avait été ouvert le dernier centre provisoire.

5. La commune peut-elle occuper les requérants à des tâches d'intérêt général ?

Des programmes d'utilité publique peuvent être mis sur pied par ORS service en collaboration avec les autorités communales. Cette expérience a déjà été menée avec succès, notamment à Estavayer-le-Lac, où les requérants d'asile avaient démonté des cabanons dans la réserve de la Grande Cariçaie et évacué le matériel, ou à Fribourg, où les requérants d'asile ont participé à la mise en place du système de vélos en libre service « Velopass, effectif depuis bientôt deux ans et où ils assument les tâches de maintenance et de rééquilibrage des vélos et des stations, tâches essentielles au bon fonctionnement du réseau « Velopass ». Ces tâches sont exécutées par les requérants d'asile participant à l'atelier de réparation de vélos.

6. Comment est gérée la santé des requérants ?

Une infirmière se rend régulièrement au centre de requérants. La DSAS a pris contact avec les divers médecins de premier recours de la région et collabore avec ceux qui sont d'accord de prendre en charge des requérants.

7. La commune a-t-elle droit à des compensations financières ?

Non, mais elle n'aura pas de coûts induits par l'ouverture d'un tel centre.

8. Avec l'afflux de requérants, l'ouverture d'un seul centre ne suffira pas...

Non, raison pour laquelle nous continuons à chercher des solutions dans les autres districts, notamment en Veveyse. Le canton connaît pour l'instant un afflux de réfugiés venus d'Erythrée, de Tunisie, du Nigeria et de la Serbie. Au mois de décembre 2011, Fribourg s'est vu attribuer 74 personnes.